

Aula Magna 2 mars 2007
Atelier Enseignement

DES ECOLES DE LA REUSSITE PLURILINGUES POUR TOUS LES ENFANTS BRUXELLOIS ?

Avertissement: Cette note vise à susciter une discussion féconde lors de notre atelier, et non à traiter de manière approfondie une question bien trop vaste pour notre atelier, et a fortiori pour cette note.

1. Constats

(1) Les écoles de la Communauté française accueillent 80% des élèves bruxellois. Comparés aux élèves wallons, les élèves bruxellois connaissent un taux d'échec scolaire sensiblement plus élevé, pour trois raisons principales:

- (a) les caractéristiques socio-économiques et socio-culturelles de leur famille;
- (b) la forte proportion d'élèves d'origine étrangère n'ayant pas le français comme langue maternelle;
- (c) le fait qu'en raison de la forte concentration d'écoles, l'enseignement est soumis à Bruxelles plus qu'en Wallonie, à une logique de « quasi-marché », les écoles se faisant concurrence pour « draguer » les élèves les plus aisément enseignables, c'est-à-dire ceux qui ont la culture la plus proche de l'école...

Cette réalité aboutit à des écoles très « homogènes » relativement à la réalité bruxelloise, avec des effets très négatifs sur la réussite des enfants défavorisés d'origine étrangère. Les mesures correctives de type « zone d'éducation prioritaire » et « discrimination positive » visent à donner aux écoles accueillant des élèves plus défavorisés les moyens de les faire réussir, mais elles sont trop modestes à ce jour pour infléchir cette tendance.

Le résultat est que beaucoup de ces jeunes bruxellois sortent de l'enseignement sans certification ou avec des diplômes dévalorisés, qu'ils ont donc du mal à trouver une place sur un marché de l'emploi dont les exigences augmentent. En outre, il connaissent très peu la deuxième langue nationale (qui est pour beaucoup d'entre eux une troisième langue, après leur langue d'origine et le français), ce qui pose non seulement un problème pour le « vivre ensemble » mais augmente aussi la difficulté à trouver un emploi dans une ville officiellement bilingue et dans sa périphérie flamande.

(2) Les écoles de la Communauté flamande accueillent 16% des élèves bruxellois. Initialement réservées de facto à des enfants néerlandophones, elles accueillent depuis les années 1980 une proportion sans cesse croissante d'enfants francophones et d'origine étrangère, qui forment aujourd'hui plus de 80% de son public. Face aux difficultés qu'elles rencontrent de ce fait, elles connaissent aujourd'hui la tentation de se refermer par peur d'y laisser leur « niveau » et de voir les familles flamandes quitter Bruxelles ou envoyer leurs enfants dans des écoles de la périphérie.

3. Les trois écoles européennes de Bruxelles accueillent 4% des élèves bruxellois, dont environ les $\frac{3}{4}$ sont des enfants de fonctionnaires européens. Ces écoles sont saturées. Une école provisoire doit s'ouvrir à Forest, et une quatrième grande école doit s'ouvrir en 2009. Des cours y sont dispensés dans les 23 langues officielles de l'Union européenne, et il n'est donc pas étonnant que ces écoles soient souvent évoquées comme modèle sur le plan de l'apprentissage linguistique. A noter cependant que les élèves qui les fréquentent sont issus de familles dont le niveau économique et culturel est beaucoup plus élevé que la moyenne bruxelloise, et que le coût estimé par élève est légèrement supérieur à €10000 (comparé à €2300, €3200, €5500 et €10.600 dans l'enseignement maternel, primaire, secondaire et spécial de la Communauté française).

En synthèse, on se trouve, à Bruxelles, dans une situation paroxystique de concurrence et d'inégalité scolaires: outre la concurrence entre les écoles au sein d'un même réseau, outre la concurrence entre les

trois réseaux au sein de chaque Communauté, il y a la concurrence entre enseignement néerlandophone et francophone, et en plus les écoles européennes qui viennent ponctionner une minorité privilégiée d'élèves de la ville. Cette concurrence entraîne une concentration d'élèves défavorisés dans les mêmes écoles et compromet gravement leurs chances de réussite scolaire.

2. Propositions

Un credo, une nécessité absolue: pour faire réussir mieux l'ensemble des jeunes bruxellois il faut déghettoïser les écoles, accroître leur mixité sociale et culturelle: pour des raisons à la fois éthiques et pédagogiques, parce que c'est indispensable à la rencontre comme à la réussite globale, au bon « vivre ensemble » comme à la bonne performance des jeunes habitants de la ville.

a. Bassins scolaires. Pour avancer dans cette voie, la gestion de l'enseignement par bassins scolaires semblait une piste prometteuse. Elle consiste à responsabiliser les écoles partageant un espace socio-géographique en leur demandant de coordonner leur offre d'enseignement et de prendre en charge collectivement les flux d'élèves pour ce qui concerne leur inscription, leur exclusion et leur réorientation éventuelle. La Ministre de l'Enseignement de la CF a sérieusement étudié cette piste, mais elle a d'emblée rencontré de telles résistances, en particulier au nom de la sacro-sainte liberté de choix des parents, qu'elle a dû rabaisser le niveau d'ambition de la réforme et se rabattre sur des mesures plus anodines. Il importe néanmoins de persister dans cette voie, en y intégrant le fait que l'espace géographique bruxellois est partagé avec la Communauté flamande, qui ne peut plus être considérée comme concernant une population distincte, et avec les Ecoles européennes, dont il n'est pas souhaitable qu'elles fonctionnent dans un isolement total.

b. Financement différencié. En parallèle, il importe de suivre énergiquement une piste complémentaire: la différenciation de la dotation par élève perçue par les écoles en fonction du statut socio-économique de l'enfant, tel qu'approximé par exemple par le niveau de diplôme de la mère, de façon à ce que les écoles, tant francophones que néerlandophones, soient incitées à recruter une population plus mixte et disposent des moyens nécessaires pour leur enseigner valablement.

c. Régime linguistique. Toute gestion efficace du bassin scolaire bruxellois doit accorder une place centrale à la dimension linguistique, pas seulement parce que les compétences linguistiques sont un facteur important d'accès à l'emploi, mais aussi en raison de la diversité des langues maternelles des enfants de Bruxelles, et en raison du fait que toute coopération renforcée entre le système scolaire nettement majoritaire (celui de la Communauté française) et les systèmes flamand et européen doit tenir compte des besoins spécifiques auxquels ces systèmes minoritaires doivent leur existence.

3. Mise en œuvre – blocages éventuels

a. et b. A propos des bassins scolaires et/ou de l'hypothèse du **financement différencié** : Les responsables politiques sont-ils prêts à assumer ces mesures au nom du « bien commun » et donc, contre l'intérêt immédiat d'une partie de leur électorat respectif ? Les acteurs de l'école (réseaux, pouvoirs organisateurs, professeurs et organisations syndicales) accepteront-ils de relever ce défi, au-delà de leurs craintes de tous ordres et de leurs intérêts particuliers ? Peut-on tenter une expérience-pilote sur Bruxelles ? Qu'est-ce qui est à la fois efficace et acceptable en matière de coefficient de financement différencié ?

c. A propos du régime linguistique : Est-il concevable qu'un effort conjoint des communautés française et flamande puisse permettre aux élèves bruxellois d'atteindre une connaissance du français et du néerlandais bien meilleure qu'aujourd'hui ? Est-il possible de développer l'enseignement d'une seconde, voire d'une troisième langue par immersion sans contribuer à renforcer l'inégalité dans le recrutement des écoles ou à augmenter le handicap linguistique des élèves d'origine étrangère ? Est-il souhaitable de faire une place à l'école aux langues de l'immigration sans augmenter la ségrégation scolaire ? Est-il possible de concevoir un enseignement public bruxellois qui réponde suffisamment aux besoins des élèves « européens » pour ne pas les confiner dans un ghetto ?